

CERTIFICAT DE FORMATION DE PLASTICIEN INTERVENANT

Concevoir et conduire des projets artistiques partout, pour tous

Candidatures 2019/2020

L'Institut des Beaux-Arts de Marseille ouvre un certificat de formation de plasticiens intervenants. Il dispense un enseignement riche des pratiques et d'une expérience de plus de 30 ans de ses Ateliers publics à destination de publics de tous âges, milieux sociaux, professionnels et culturels.

Ouverture des candidatures

1er AOÛT 2019

(Cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du courrier électronique)

Clôture des candidatures

20 SEPTEMBRE 2019

Résultats des admissions

1er OCTOBRE 2019

Rentrée 2019/2020

7 OCTOBRE 2019

Sélection des candidats sur dossier à télécharger sur: www.esadmm.fr/cfpi

Qui peut se former?

Le CFPI est ouvert aux artistes plasticien·ne·s et designers, jeunes diplômé·e·s ou confirmé·e·s, titulaires d'un DNA (Diplôme National d'Art - ou précédemment DNAP ou DNAT) ou d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Véritable valeur ajoutée à la pratique artistique, cette formation permet d'acquérir les outils nécessaires pour concevoir des projets artistiques et proposer des interventions adaptées à des publics variés: milieu scolaire, périscolaire, hospitalier, handicap, champ social, carcéral, etc.

Dérogation possible pour les non titulaires des diplômes requis sur évaluation d'une pratique artistique professionnelle inscrite dans la durée.







Pièces à fournir

Curriculum vitae	
Copie du dernier diplôme obtenu (DNA, DNAP, DNAT, ou DNSEP)	
Lettre de motivation	
Dossier personnel du travail artistique	
Extrait de casier judiciaire bulletin n°3	
Attestation d'assurance responsabilité civile	
Fiche de candidature complétée (à télécharger)	
Photo d'identité	

Dossier à transmettre à l'Institut des Beaux-Arts de Marseille par courrier **et** par mail

Les Beaux-Arts de Marseille — ESADMM Institut des Beaux-Arts 184 avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 9

T: 04 91 82 83 35 — iba@esadmm.fr — www.esadmm.fr

Tarifs

Demandeur	Individuel	Formation continue
Union Européenne	500,00€	1500,00€
Hors Union Européenne	1500,00€	3000,00€

Les droits d'inscription seront à régler à votre admission dans la formation. Ces frais ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement ou de transport. **Tout paiement est définitif.**

Financements

Le Certificat de Formation de Plasticien Intervenant est éligible à la prise en charge par la formation professionnelle continue.

Dans ce cadre, l'inscription définitive du stagiaire est soumise à la signature d'une convention entre l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée, l'entreprise du demandeur et le stagiaire.

Le CFPI est un diplôme d'établissement qui ne donne pas grade universitaire.